

**EXTRAIT DU REGISTRE  
des délibérations du CONSEIL MUNICIPAL**

=====

**2022 – 019 – Motion en faveur de la création d'une autoroute Limoges-Poitiers**

L'an deux mille vingt-deux, le 08 mars

Le Conseil Municipal de la Commune de COUZEIX, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Sébastien LARCHER, Maire,

Date de convocation du Conseil Municipal : Le 01 mars 2022

**Présents :**

M. Sébastien LARCHER, M. François FABRE, M. Gilles TOULZA, Mme Monique DELPI, M. Michel GUILLON, M. Maurice LASNIER, M. Gérard BONNET, Mme Marie-Christine GRENARD, M. Jean-Yves DORADOUX, M. Patrick PETITJEAN, Mme Mireille DUMOND, Mme Patricia LEROUX, M. Thierry BRISSAUD, Mme Frédérique VILLESSOT, M. Christophe BORDEY, Mme Dominique CACOT, Mme Valérie DESPROGES, M. Nicolas COULAUD, Mme Cindy MOREN, Mme Céline BREGEON, M. Jean Marc GABOUTY, M. Jean-Claude PASTUREAU, Mme Delphine BOULESTEIX, M. Marcel RIBIERE, M. Hugues BERBEY, Mme Cécile HENIAU-DESOURTEAUX.

**Excusés :**

Mme Marie-Claude LAINEZ (Procuration à M. Sébastien LARCHER)

Mme Martine BOUCHER (Procuration à M. François FABRE)

Mme Laëtitia SYLVESTRE-PECOUT (Procuration à M. Jean-Claude PASTUREAU)

**Madame Céline BREGEON a été élue secrétaire de séance.**

-----

Monsieur le Maire expose à l'assemblée,

La Commission Nationale du Débat Public (CNDP) a décidé le 1<sup>er</sup> septembre 2021 d'organiser une concertation préalable, sur le projet d'autoroute Poitiers-Limoges, au titre de l'article L.121-9 du Code de l'environnement.

L'Etat ainsi que la CNDP ont convergé vers l'importance d'instaurer un débat aussi large que possible. Cette concertation, ouverte depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022, a pour but d'aborder l'ensemble des questions de déplacement entre Poitiers et Limoges : son incidence territoriale, les enjeux socio-économiques qui s'y attachent et ainsi que ses impacts sur l'environnement ou encore l'aménagement du territoire.

La RN147 constitue aujourd'hui un axe peu performant qui fait figure d'exception en Nouvelle-Aquitaine. Alors que la majorité des préfectures de départements de notre région sont reliées par des 2x2 voies (sous la forme d'autoroute ou route express), la RN147 demeure sur la quasi-totalité de ses 110km un axe bidirectionnel (2 voies sans séparateur central).

Depuis plusieurs semaines, les élus de notre commune se mobilisent en participant aux différents débats et réunions organisés afin de promouvoir et soutenir activement ce projet.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de se prononcer en faveur du projet d'autoroute entre Poitiers et Limoges pour :

- Réduire la durée des trajets, actuellement de 2h04 pour relier Limoges à Poitiers
- Diminuer le risque d'accidents, trois fois plus nombreux que sur la RN141
- Soulager les nombreux bourgs aujourd'hui traversés, à l'origine d'accidents et ralentissements et source de nuisances pour les riverains
- Agir au bénéfice du désenclavement du territoire et de son attractivité.

La motion est adoptée par 1 voix contre, 4 abstentions et 24 voix pour.

Conformément au Code Général des  
Collectivités Territoriales formalités de  
publicité effectuées

Le 10 mars 2022

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme ;

En Mairie, le 09 mars 2022

Le Maire,

Sébastien LARCHER

